

A retenir

COLZA : Grosses altises fréquemment capturées. Maintenir la surveillance sur plante jusqu'au stade 3 feuilles pour le risque adulte
Charançon du bourgeon terminal, début des premiers piégeages. A surveiller

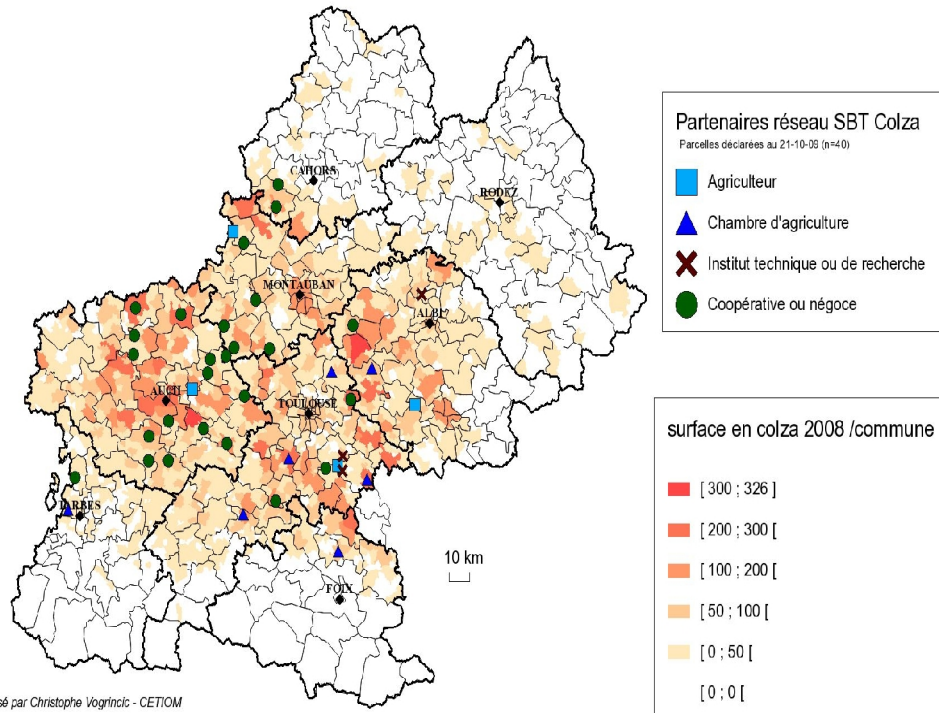
RÈGLEMENTATION : Équipements de limitation de la dérive de pulvérisation pour le traitement des cultures basses : mise à jour de la liste des buses (voir en annexe)

COLZA

•Réseau d'observation 2009-2010

Le réseau Colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) s'est renforcé de 10 parcelles. Il est composé à ce jour de 40 parcelles (cf. carte) et devrait rapidement atteindre une cinquantaine de parcelles.

Réseau SBT Colza Midi-Pyrénées 2009-2010



•Stade phénologique et état de la culture

Les cultures s'étalent du stade cotylédons (4% des parcelles) au stade B9 (4% des parcelles) avec une majorité de parcelles comprise entre les stades B1-B4 (80% des parcelles).

Des symptômes liés au gel ont été signalés dans certains secteurs. Dans la plupart des cas, ces symptômes devraient s'estomper avec le retour des pluies.

•Altises d'hiver ou grosses altises

Les captures restent modérées mais se généralisent à l'ensemble du réseau. Seul 5% des cuvettes n'enregistrent aucune activité. Plus de 40% des cuvettes présentent un nombre de captures significatif supérieur à 5 insectes par cuvette depuis le dernier relevé.

Le risque lié à la prise d'alimentation (destruction de feuille) est moyen. 65% des parcelles sont inférieures aux seuils d'alerte et de nuisibilité. A noter que 55% des parcelles ne présentent aucune morsure sur plante.

La période de risque devrait rapidement être dépassée pour la très grande majorité des colzas qui vont rapidement atteindre le stade 4 feuilles.

Période de risque : de la levée au stade 3 feuilles inclus, pour le risque adulte.

Seuil d'alerte : 3 pieds sur 10 avec morsures. Au delà de ce seuil, la plus grande vigilance s'impose. En quelques jours, le nombre de plantes attaquées peut passer du seuil d'alerte au seuil de nuisibilité

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Surveillance accrue pour colza à faible développement végétatif :

Cette surveillance accrue est particulièrement importante pour les colzas à faible développement végétatif (semis tardifs, croissance ralentie par différentes causes : phytotoxicité de produits phytosanitaires, gel....)

•Altises des crucifères ou petites altises

Le nombre de captures est très faible. 60% des cuvettes n'enregistrent aucune activité. Sur les autres pièges, le nombre de captures reste inférieur à 5 insectes par cuvette.

Le risque lié à la prise d'alimentation (destruction de feuilles) est également faible. 90% des parcelles sont inférieures aux seuils d'alerte et de nuisibilité, voire ne présentent aucune morsure sur un tiers d'entre elles.

Période de risque : de la levée au stade 3 feuilles inclus. Surveillez en priorité les bordures de parcelles.

Seuil d'alerte : 3 pieds sur 10 avec morsures.

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures. Un traitement de bordure peut être suffisant.

•Charançon du bourgeon terminal

Les premiers piégeages ont eu lieu sur le nord du Tarn (1 parcelle) et l'ouest du Tarn-et-Garonne (2 parcelles). Ceux-ci ne dépassent pas 2 insectes par cuvette.

Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal. **Mais la lutte contre les larves étant impossible, c'est l'arrivée des adultes qui déclenchera le début de la période de risque.**

Seuil de nuisibilité : Il n'y a pas de seuil pour le charançon du bourgeon terminal. Etant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, **il est considéré que sa seule présence sur les parcelles constitue un risque.** Par contre, les femelles sont rarement aptes à pondre dès leur arrivée sur les parcelles. La durée de maturation est variable mais on retient souvent un délai de 10 jours après les premières captures significatives.

•Puceron vert du pêcher

Aucune nouvelle détection depuis le dernier message. Sa présence reste anecdotique.

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 6 semaines de culture, correspondant à la période de risque de transmission des virus.

Seuil de nuisibilité : 20% de plantes avec présence de pucerons.

Remarque : les pucerons verts ont développé des résistances aux pyréthrinoïdes

•Maladies

Aucun symptôme observé.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière oléagineux du CETIOM et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, Arterris, Chambres d'Agriculture d'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, Capel, Cascap, Cepaso, Cetiom, Ets Ladevèze, Euralis, Gascoval, Gersycoop, Inra, La Gerbe, Maisagri, Qualisol, Silos Vicois, Sordes, Terres de Gascogne, Vivadour, Coopérative de Blé de Salvagnac, et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Arrêté du 12 Septembre 2006

Relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural

Équipements de limitation de la dérive de pulvérisation pour le traitement des cultures basses

Liste des buses (expertisées par le CEMAGREF) pour appareils à rampe mise à jour du 12 octobre 2009

Ces équipements permettent de réduire la largeur de la zone non traitée (ZNT) de 20 ou 50 mètres à 5 mètres, sous réserve :

- d'avoir un dispositif végétalisé permanent d'au moins 5 mètres de large en bordure des points d'eau ;
- et d'enregistrer toutes les applications de produits phytosanitaires effectuées sur la parcelle.

Marques commerciales	Modèle de Buses	Conditions d'utilisations
Teejet	AI 110 02 vs ou AIC 110 02 vs	2 à 3 bars
	AI 110 025 vs ou AIC 110 025 vs	2 à 4 bars
	AI 110 03 vs ou AIC 110 03 vs	2 à 3 bars
	AI 110 04 vs ou AIC 110 04 vs	2 à 3 bars
	AI 110 05 ou AIC 110 05 vs	2 à 3 bars et 5 bars
	AI 110 06 vs ou AIC 110 06 vs	2 à 4 bars
	Air Jet 35	Pression d'air : 0,34 bar - Pression de liquide : 3 à 6 bars
	AI 110 025 vp ou AIC 110 025 vp	2 bars
	AI 110 03 vp ou AIC 110 03 vp	2 bars
	AI 110 04 vp ou AIC 110 04 vp	2 bars
	AI 110 05 vp ou AIC 110 05 vp	2 bars
	Air Jet 42	Pression d'air : 0.37 bar - Pression de liquide : 2 à 5 bars
	TT 110 05	1 bar
	TTI 110 025	1 à 4.5 bars
	TTI 110 02	1 à 4.5 bars
	TTI 110 03	1 à 4.5 bars
	TTI 110 04	1 à 7 bars
	TTI 110 05	1 à 7 bars
TTI 110 06	1 à 7 bars	
Albuz	AVI 110 025	3 à 3,5 bars
	AVI 110 03	3 bars
	AVI 110 04	3 à 5 bars
	AVI 110 05	3 à 5 bars
	AVI 110 015	3 bars
	AVI 110 02	3 bars
Lechler	ID 120 02	3 à 4 bars
	ID 120 025	3 à 4 bars
	ID 120 03	3 à 4 bars
	ID 120 04	3 à 4 bars
	ID 120 05	2 à 4 bars
	ID 120 06	2 à 5 bars
	ID 120 08	2 à 5 bars
	IDK 120 04 POM	1 bar
	IDK 120 05 POM	1 à 1.5 bars
	IDN 110 025	2 à 3 bars
	IDN 110 03	2 à 4 bars
	IDK Céramique 120 015	1 à 5 bars
	IDK Céramique 120 02	1 à 1,5 bars
	IDK Céramique 120 025	1 à 1,5 bars

Lechler	IDK Céramique 120 03	1 à 1,5 bars
	IDK Céramique 120 04	1 à 2 bars
	IDK Céramique 120 05	1 à 4 bars
	IDK POM 120 015	1 bar
	IDK POM 120 02	1 bar
	IDK POM 120 025	1 bar
	IDK POM 120 03	1 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 015	1 bar
	MINIDRIFT 110 02	1 bar
	MINIDRIFT 110 025	1 bar
	MINIDRIFT 110 03	1 bar
	MINIDRIFT 110 04	1 bar
	MINIDRIFT 110 05	1 bar à 1,5 bars
	INJET 110 02	3 à 4 bars
	INJET 110 025	3 à 4 bars
	INJET 110 03	3 à 4 bars
	INJET 110 04	3 à 4 bars
	INJET 110 05	3 bars
	INJET 110 06	3 bars
	INJET 110 08	3 bars
Lurmark	DB 015 F 120	2 bars
	DB 02 F 120	2 bars
	DB 025 F120	2 bars
	DB 03 F 120	2 à 3 bars
	DB 04 F120	2 à 3 bars
	DB 05 F 120	2 à 6 bars
	DB 06 F 120	2 à 6 bars
	DB 08 F 120	2 à 3 bars
Nozal	ADX (céramique) 110 015	2 à 3 bars
	ADX (céramique) 120 02	1 à 1,5 bars
	ADX (céramique) 120 025	1 à 1,5 bars
	ADX (céramique) 120 03	1 à 1,5 bars
	ADX (céramique) 120 04	1 à 2 bars
	ADX (céramique) 120 05	1 à 4 bars
Agrotop	TurboDrop TDXL 05	3 bars
	TurboDrop TDXL 06	3 bars
	AirMix 110 05	3 bars
Air Bubble jet	Air BubbleJet 100° 025 Résine	2 bars
	Air BubbleJet 100° 03 Résine	2 bars
	Air BubbleJet 100° 04 Résine	2 bars
	Air BubbleJet 100° 05 Résine	2 bars
	Air BubbleJet 100°06 Résine	2 bars
Nozal	ARX 100 02	5 bars
	ARX 100 025	5 bars
	ARX 100 03	5 bars
Albuz	CVI 110 02	1,5 à 2 bars
	AVI TWIN 110 025	3 à 4 bars
	AVI TWIN 110 03	3 à 4 bars
	CVI 110 02	1,5 à 2 bars
	CVI 110 03	1,5 à 2 bars
	CVI 110 05	1,5 à 2 bars